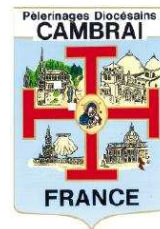


# PELERINAGE EN TURQUIE

du 25 octobre au 3 novembre 2009

## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION



Mr-Mme-Mlle-Père-Soeur ----- Prénom :-----  
(rayer les mentions inutiles)

Célibataire – Marié(e) – Divorcé(e) - Veuf(ve) ----- Date et lieu de naissance : -----  
(rayer les mentions inutiles)

Adresse complète : -----

E-mail : -----@----- Tel. : -----

Pour les ressortissants français, il faut présenter soit une carte d'identité en cours de validité, soit un passeport en cours de validité. Pour les ressortissants étrangers, consultez-nous, nous prendrons les renseignements pour vous.

Carte d'identité n° ----- Date de validité : -----  
(attention : validité minimum 1 jour après la date du retour)

**OU**

Passeport n° ----- Date de validité : -----  
(attention : validité minimum 1 jour après la date du retour)

Si vous souffrez d'un handicap physique, précisez-nous lequel : -----  
**(merci de répondre très sérieusement à cette question)**

Vous désirez partager votre chambre avec : -----

Vous désirez une chambre individuelle (même avec un supplément, le nombre de chambres individuelles étant très limité, il est impossible de garantir la réservation)

Vous désirez prendre le car à :  Raimes  Cambrai et vous souhaitez y laisser votre voiture : oui  non

Vous désirez loger la veille du départ à la Maison du Diocèse contre un supplément de 19.80 €

Quelle est la personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, tél.) : -----  
-----

Comment avez-vous eu connaissance de ce pèlerinage ?

Internet  Affiche  Dépliant  Bouche à oreille  Autre (merci de préciser) -----

Avez-vous déjà participé à un pèlerinage organisé par le diocèse de Cambrai ?

Non  Oui Si oui, lequel : -----

(signature au verso)

----- (partie à détacher et à conserver pour mémoire) -----

Turquie du 25 octobre au 3 novembre 2009 Coût du pèlerinage : 1540 € (hors supplément éventuel chambre individuelle 215 €)

Acompte versé : 460 €

Solde à verser pour le 25 septembre 2009 : 1.080 € (+ 215 € si chambre individuelle)

Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions fixées, je demande mon inscription et vous adresse cette présente fiche, accompagnée de l'acompte demandé de 460 €.

**Je vous règlerai le solde, soit 1.080 euros pour le 25 septembre 2009** (chèques à l'ordre des Pèlerinages Diocésains, sans autre indication).

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Je suis informé que la Direction des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler mon inscription si le nombre de places disponibles est atteint ou d'annuler le pèlerinage pour d'autres raisons (effectif insuffisant par exemple). Mon inscription m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage.

### Conditions particulières de vente

- Annulation du fait de l'organisateur :

Le nombre de participants payants pour ce pèlerinage étant fixé à 25 minimum pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, la Direction des Pèlerinages pourrait annuler le pèlerinage. Les sommes versées seraient alors intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le départ moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.

- Annulation du fait du pèlerin :

Quel que soit le motif, il sera retenu 50 € correspondant aux frais déjà engagés. A l'exception d'un cas de force majeure (maladie grave, accident corporel grave attesté(e) par un certificat médical adressé avant le départ, décès de quelqu'un reconnu comme proche par l'assurance annulation) et à moins de trouver à se faire remplacer, les frais suivants viendraient s'ajouter à ces 50 € :

- annulation entre 99 et 60 jours avant le départ, 10 % du montant total du voyage
- annulation entre 59 et 30 jours avant le départ, 20 % du montant total du voyage

L'assurance annulation de la Mutuelle St Christophe intervient si le pèlerin annule son inscription dans les 30 jours précédant le départ, par suite d'un cas de force majeure tel que décès, un accident ou une maladie subite mettant en danger la vie d'un proche parent (dans les limites décrites dans la police d'assurance), et à hauteur de :

- 30 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 30<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> jour avant le départ
- 60 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 19<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> jour avant le départ
- 80 % du prix du pèlerinage si l'annulation a lieu du 6<sup>ème</sup> au 2<sup>ème</sup> jour avant le départ
- 100 % du prix du pèlerinage si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le départ.

Par ailleurs, si l'hébergement était prévu en chambre partagée, il est entendu que le pèlerin annulant supporterait le supplément pour la chambre individuelle, rendu nécessaire pour l'autre pèlerin, soit 215 €, sauf si, évidemment, il a trouvé à se faire remplacer.

Fait à ----- le -----

Signature(s)

(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

---

### Pèlerinages Diocésains de Cambrai,

174, rue Léopold Dusart, B.P. 17, 59590 RAISMES

Tel : 03.27.38.12.62.

Fax : 09 80 08 65 23

E-mail : pelerinages.cambrai@nordnet.fr

N° d'agrément : AG 059 97 0002